

MANDAT DE RECHERCHE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame, Monsieur :
Demeurant :
Né le à

ci-après : « le Mandant »

ET

BOURSE DIRECT, Société anonyme au capital de 13814097€, immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro
408709608, dont le siège est sis 374 rue Saint Honoré - 75001 PARIS

Ci-après : « le Mandataire »

EXPOSE PREALABLE

Le Mandant souhaite réaliser une opération d'investissement lui permettant de diversifier son patrimoine et relevant des dispositions de l'article 199 terdecies-O A du Code Général des Impôts, dont il déclare connaître les conditions d'application. Le Mandant reconnaît ne pas avoir été démarché par le Mandataire pour participer à une telle opération par quelque moyen que ce soit (déplacement d'un représentant, mailing, salon, publicité ou autres) et avoir de son propre chef décidé de confier la mission décrite ci-après au Mandataire.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Par les présentes, le Mandant donne mandat au Mandataire, qui accepte, de rechercher et de lui présenter une ou plusieurs opportunités d'investissements éligibles au dispositif visés ci-dessus et ne faisant pas appel public à l'épargne (par exemple investissements directs en PME, groupement forestier, holding IR etc.) à hauteur d'un montant maximum de _____ Euros.

Le Mandant reconnaît connaître les modalités de calcul de l'économie d'impôt de solidarité sur la fortune ou d'impôt sur le revenu auquel il pourra prétendre en fonction du type de schéma auquel il serait amené à participer. Il reconnaît par ailleurs qu'il fixe librement et en pleine connaissance de sa situation personnelle, professionnelle et patrimoniale le montant de l'investissement maximum visé ci-dessus. Il reconnaît de même connaître les risques attachés à une souscription au capital d'une société, pouvant se traduire éventuellement par la réalisation d'une perte sur le montant de son investissement, ainsi que le risque d'absence de liquidité attaché à la souscription au capital d'une société non cotée.

Le présent mandat prend effet à la date des présentes et expirera jusqu'à réalisation de son objet, sauf dénonciation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception. La rupture dudit mandat par l'une ou l'autre partie n'entraînera l'exigibilité d'aucune indemnité de part ou d'autre.

Le présent mandat est consenti à titre non exclusif et sans obligation de résultat.

Le Mandant reconnaît que les opportunités d'investissement qui lui seront présentées devront rester strictement confidentielles et s'engage, sous peine de dommages-intérêts envers le Mandataire, à ne jamais participer directement ou indirectement à tout investissement présenté par ce dernier sans passer par son intermédiaire.

La rémunération du Mandataire par le Mandant sera composée exclusivement d'honoraires dus en cas de bonne fin du mandat, c'est-à-dire de la souscription par le Mandant à une augmentation de capital d'une société présentée par le Mandataire.

Fait à :

Le :

BULLETIN DE SOUSCRIPTION « BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE »

Le (la) soussigné(e) :

Nom/Prénom (ou nom de société et nom du représentant) :

Adresse (ou siège social) :

Date et lieu de naissance (ou numéro et ville de RCS) :

Téléphone : E-mail :

En parfaite connaissance :

- Des statuts de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE,
- Des décisions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires commanditaires et de l'associé commandité en date du 30 juin 2021 d'émettre 23 000 bons de souscription d'action (ci-après le(s) « BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE ») dans les conditions suivantes :
 - ✓ Les BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE sont régis par les dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce,
 - ✓ Les BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE ont été émis gratuitement,
 - ✓ Les souscriptions de BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE sont reçues du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022,
 - ✓ Les BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE seront exercés au plus tard le 31 décembre 2022. Les bons de souscription non exercés dans ce délai seront caducs,
 - ✓ L'exercice d'un BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE emportera souscription d'une action ordinaire de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE au prix de 113 €, soit avec une prime d'émission de 13 €,
 - ✓ Les actions nouvelles souscrites au moyen de l'exercice des BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE devront l'être en numéraire et intégralement libérées lors de la souscription, en espèces.
- Du Plan d'Entreprise afférent aux augmentations de capital de la société prévues dans le cadre d'investissements de suivi en date du 26 avril 2016,
- De l'avertissement suivant :
 - ✓ L'investissement au capital de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE présente un risque de perte en capital inhérent à tout investissement en actions,
 - ✓ L'investissement au capital de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE présente un risque de rentabilité négative inhérent à tout investissement en actions,
 - ✓ L'investissement au capital de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE présente un risque d'illiquidité puisqu'il n'existe aucune garantie de rachat des actions souscrites,
 - ✓ La rémunération annuelle, toutes taxes comprises, de la société CHAMPLAIN RESSOURCES NATURELLES, gérant commandité, est égale à 1% HT du montant des actifs gérés par la société FONCIÈRE FORESTIÈRE,
 - ✓ L'octroi définitif d'une réduction d'impôt est notamment soumis généralement au respect d'un engagement de conservation des titres souscrits,
 - ✓ Le rachat des actions Foncière Forestière est voté chaque année par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur la base d'un prix par action égal à l'actif net comptable moins une décote d'illiquidité de 15 %,

Déclare par les présentes :

- Déclare par les présentes souscrire, gratuitement.....BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE sur les 23 000 BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE émis en représentation de l'émission de bons de souscription d'actions susvisées.

Il (Elle) reconnaît que la présente souscription, d'un caractère purement privé, a lieu sans appel public et déclare avoir retiré un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription.

Fait à _____, le _____.

Signature (écrire « Bon pour souscription de... (...) BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE » et signer) :

Bon pour souscription de

BSA FONCIERE FORESTIERE

Le (la) soussigné(e) :

Nom/Prénom (ou nom de société et nom du représentant) :

Adresse (ou siège social) :

Date et lieu de naissance (ou numéro et ville de RCS) :

Téléphone : E-mail :

En parfaite connaissance :

- Des statuts de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE,
- Des décisions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires commanditaires et de l'associé commandité en date du 30 juin 2021 d'émettre 23 000 bons de souscription d'action (ci-après le(s) « BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE ») dans les conditions suivantes :
 - ✓ Les BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE sont régis par les dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce,
 - ✓ Les BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE ont été émis gratuitement,
 - ✓ Les souscriptions de BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE sont reçues du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022,
 - ✓ Les BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE seront exercés au plus tard le 31 décembre 2022. Les bons de souscription non exercés dans ce délai seront caducs,
 - ✓ L'exercice d'un BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE emportera souscription d'une action ordinaire de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE au prix de 113 €, soit avec une prime d'émission de 13 €,
 - ✓ Les actions nouvelles souscrites au moyen de l'exercice des BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE devront l'être en numéraire et intégralement libérées lors de la souscription, en espèces.
- Du Plan d'Entreprise afférent aux augmentations de capital de la société prévues dans le cadre d'investissements de suivi en date du 26 avril 2016,
- De l'avertissement suivant :
 - ✓ L'investissement au capital de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE présente un risque de perte en capital inhérent à tout investissement en actions,
 - ✓ L'investissement au capital de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE présente un risque de rentabilité négative inhérent à tout investissement en actions,
 - ✓ L'investissement au capital de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE présente un risque d'illiquidité puisqu'il n'existe aucune garantie de rachat des actions souscrites,
 - ✓ La rémunération annuelle, toutes taxes comprises, de la société CHAMPLAIN RESSOURCES NATURELLES, gérant commandité, est égale à 1% HT du montant des actifs gérés par la société FONCIÈRE FORESTIÈRE,
 - ✓ L'octroi définitif d'une réduction d'impôt est notamment soumis généralement au respect d'un engagement de conservation des titres souscrits,
 - ✓ Le rachat des actions Foncière Forestière est voté chaque année par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur la base d'un prix par action égal à l'actif net comptable moins une décote d'illiquidité de 15 %,

Après avoir rappelé qu'il a souscrit BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE,**Déclare par les présentes :**

- 1) Souscrire Actions de 100 € de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 113 €, du fait de l'exercice de la totalité des BSA FONCIÈRE FORESTIÈRE dont il est titulaire.
- 2) Verser la somme de € pour la libération immédiate du prix des actions souscrites, **par chèque bancaire à l'ordre de la société FONCIÈRE FORESTIÈRE ou par virement bancaire accompagné :**
 - ✓ **D'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité,**
 - ✓ **D'un justificatif de domicile de moins de trois mois (ou d'un extrait KBIS),**
 - ✓ **De la fiche de connaissance client.**
- 3) Affecter sa souscription à l'un des dispositifs de réduction suivants (cochez le dispositif retenu) :
 - Réduction d'Impôt sur le Revenu (IR)** prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts,
 - Dispositif de Réinvestissement** (uniquement pour les personnes morales) prévu à l'article 150-0B ter du CGI.

Il (Elle) reconnaît que la présente souscription, d'un caractère purement privé, a lieu sans appel public et déclare avoir retiré un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription.

Fait à _____, le _____.

Signature (écrire « Bon pour souscription de... (...) actions » et signer) :

Bon pour souscription de _____ actions